

# *République Démocratique du Congo*

PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL  
TERRITOIRE DE DIMBELANGE

## **Structures des Forces Vives de Dimbelenge**

Téléphone : +243 99 74 54 165, +243 89 9860 398, +243 85 13 25 693

---

### **MEMORANDUM DES STRUCTURES FORCES VIVES DE DIMBELANGE ADRESSE AU VICE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE L'INTERIEUR, SECURITE, DECENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIERS, AUTOUR DE LA SPOLIATION DU LAC MUNKAMBA, TERRITOIRE DE DIMBELANGE DANS LA PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL PAR LES AUTORITES DU KASAÏ ORIENTAL.**

**Excellence,**

Nous membres des structures non Gouvernementales **Forces Vives de Dimbelenge** se joignant à nos notables et chefs coutumiers.

- Préoccupés par la spoliation des limites de notre Territoire de Dimbelenge, plus précisément au Lac Munkamba dans le Secteur de Lubudi Province du Kasai Central par les Autorités de la Province du Kasai Oriental accompagnée par d'une délégation porteuse d'un Ordre de mission dont copie sous ce pli, signé par le Directeur Roger Kamba de la Présidence de la République en charge de la Couverture Maladie Universelle, laquelle délégation est arrivée au Lac Munkamba, le 06/09/2021 pour borner les espaces de terre dans la contrée de Dimbelenge au Kasai central ;
- Consternés par ce comportement téméraire et provocateur qui risque de susciter les conflits entre les deux communautés sœurs notamment celle du Kasai central dans le Territoire de Dimbelenge et du Kasai Oriental dans le Territoire de Kabeya Kamuanga tels que vécus au lendemain de l'accession de notre pays à sa souveraineté nationale et internationale, le 30 juin 1960.

Pour la petite histoire, nos frères de la communauté sœur du Kasai Oriental qui avaient émigrés Kananga vers Bakwanga actuel Mbuji Mayi à la suite des événements de triste mémoire de 1960, avaient obtenu l'hospitalité légendaire de la part de la population de Dimbelenge qui leur avait octroyé l'espace d'habitation à proximité dudit lac. Malheureusement, ayant obtenu cette hospitalité, ces derniers, sous l'influence politique, ont voulu s'accaparer de ce **Lac** et ses environs et pourtant, ce sont les Bakua Tshishimbula / Bakua-Luntu de Dimbelenge qui moururent nombreux dans les eaux lors de l'éruption de Munkamba et les rescapés se réfugièrent dans le Territoire de Demba jusqu'à ce jour.

En égard à cet élément historique, les différentes pièces à conviction issues de l'administration publique telles que les Cartes Géographiques et le rapport de la Commission Tripartite au Lac Munkamba du 20/11/1989, dirigée par le Secrétaire d'État à l'Administration de Territoire de l'époque, Monsieur Mujinga Nsuana Samukasa, prouvent à suffisance que le Lac Munkamba se situe entièrement dans le Territoire de Dimbelenge, Province du Kasai central.

En tout récemment, la dernière bipartite de deux Provinces du Kasai occidentale de l'époque et du Kasai Oriental qui s'est tenue à Kananga corrobore bien ce que nous avons dit ci haut.

Comme vous venez de le constater Excellence, toutes les tentatives politiciennes d'annexer une partie du Territoire de Dimbelenge dont les deux Lacs Munkamba et Fwa au Kasai Orientale avaient échoué suite au refus catégorique de la communauté de Dimbelenge d'être assujettie par qui que ce soit.

Par ailleurs, du parcours de l'Ordre de Mission précité, nous décelé les irrégularités flagrantes suivantes :

1. Contradiction entre la date de départ le 31/07/2021 qui précède de la date de la signature de l'ordre de mission le 03/08/2021 ;
2. Ambiguïté terrible sur la date de retour le 09 Septembre que Juillet 2021;
3. Dépassement du délai de 41 jours du 31/07/2021 au 09/09/2021 alors que la durée de la mission était Kinshasa - Mbuji mayi - Kinshasa au Kasai orientale. À notre grande surprise, celle-ci est faite dans la Province Lubudi en Territoire de Dimbelenge.

Nous conclusions ici que toutes ces irrégularités mettent en cause la sécurité dudit ordre de mission.

De toutes les façons, la population de Dimbelenge est favorable à toutes les actions de développement que le Président de la République est en train d'initier pour l'ensemble du territoire national, dans l'espace Grand Kasai en général dans le territoire de Dimbelenge en particulier.

C'est ainsi que nous resterons et soutenons notre demande au Président de la République de pouvoir doter la contrée de Lac Munkamba du salut d'une ville touristique tout en respectant les limites de nos deux provinces.

Cependant, nous demeurons toujours favorables à la cohabitation pacifique avec la communauté sœur du Kasai oriental avec laquelle nous partageons les mêmes liens Socio-économiques depuis les nuits de temps.

Convaincus que nous sommes dans l'État de droit que nous avons appelé de tous nos vœux et que le président de la république prône jour et nuit, dans le souci de maintenir la paix sociale entre les deux communautés sœurs, nous vous prions excellence Monsieur le Vice Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières de bien vouloir nous rétablir dans nos droits légitimes dans le strict respect de notre Constitution, spécialement en ses articles 34,51,53 et 67.

Fait à Kinshasa, le 13 Janvier 2025

**Pour les Structures Forces Vives de Dimbelenge**

**LES SIGNATAIRES**